

Arrêté de fermeture temporaire de la rue Aimé Cotton à Orsay

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE PARIS-SACLAY

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R712-1 à R712-8 ;
- Vu les statuts de l'Université ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 2 mars 2020 portant élection de Madame Sylvie RETAILLEAU de l'Université Paris-Saclay ;

Considérant qu'il appartient à la Présidente de l'Université d'assurer la sécurité des personnes et des biens sur le domaine universitaire, notamment en cas de sinistre de voirie ;

Considérant qu'une portion de la route de la rue Aimé Cotton à Orsay du parking du Belvédère à l'entrée du parking HBAR présente une fissure longitudinale dont l'importance est significative et entraîne un risque d'affaissement ;

ARRETE

Article 1

La circulation de véhicules et de piétons sur la portion de route située rue Aimé Cotton à Orsay du parking du Belvédère au parking HBAR est interdite jusqu'à nouvel ordre. Une déviation est indiquée.

Article 2

Le présent arrêté est soumis à publicité, il est affiché aux services de la Présidence et sur la portion de route sinistrée. Il est également publié sur le site internet de l'établissement et versé au recueil des actes administratifs.

Article 3

La présente décision prend effet à compter de sa date d'affichage et s'applique jusqu'à nouvel ordre.

Article 5

La directrice générale des services de l'université Paris-Saclay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Aubin, le

09 OCT. 2020

Le Professeur Sylvie RETAILLEAU

- Affiché le 12/10/2020
- Transmis au Recteur, chancelier des universités le 12/10/2020

**La Directrice Générale des Services
de l'Université Paris-Saclay**

Ghislaine VERSCHEURE